

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D
COMMUNE DE ST CREPIN
IBOUVILLERS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 060-200049377-20260624-24_06_26_09-DE



24/06/2026-09

Nombre de conseillers :
- en exercice 23
- présents 16
- votants 20

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

**Remplacement d'une clôture
Mitoyenne- Haillancourt**

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL
MM LETELLIER, RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLOT, M. RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite à la tempête GORET, survenue le 9 janvier dernier une clôture mitoyenne entre le parc de Haillancourt et la propriété d'administrés a été endommagée sur une trentaine de mètres environ.

Il a été convenu d'un commun accord avec M.MITKA et Mme ROUTIER, propriétaires concernés de remplacer les panneaux de clôture et de diviser les frais de fournitures en deux en se basant sur le montant hors taxes. Le coût du matériel s'élevant à 1440,04 € HT, le montant à la charge de M.MITKA et Mme ROUTIER sera de 720,02 €, arrondi à 720 €.

A l'issue du paiement du matériel par la commune, un titre de recette de 720 € sera émis en faveur de M. MITKA et Mme ROUTIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'émettre un titre de recette en faveur de M. MITKA et Mme ROUTIER d'un montant de 720, 00€ pour le partage des frais de remplacement de la clôture mitoyenne.

Pour extrait, conforme au registre.

Le Maire,

Alain LETELLIER

